

247

Mardi 3 février 1948.

XXIIIème congrès international
contre l'alcoolisme, Lucerne,
du 4 au 9 juillet 1948; invi-
tation des délégués étrangers.

Département politique. Proposition du 27 janvier 1948.

L'Union internationale contre l'alcoolisme, dont le se-
crétariat général est à Lausanne, organise le XXIIIème con-
grès international contre l'alcoolisme qui aura lieu à
Lucerne du 4 au 9 juillet 1948 et dont M. le Conseiller fé-
déral Etter a accepté la présidence d'honneur.

Le comité d'organisation attacherait le plus grand prix
à ce que le Conseil fédéral invite les Gouvernements avec
lesquels la Suisse entretient des relations diplomatiques,
ainsi que le secrétariat général des Nations Unies, l'Organi-
sation internationale du travail et l'Organisation mondiale
de la santé à se faire représenter officiellement à cette
manifestation.

Le département de l'intérieur estime qu'il y a lieu de
réserver à cette requête un accueil favorable. L'oeuvre de
l'Union internationale contre l'alcoolisme est, en effet,
importante et mérite la plus grande considération. En outre,
en accédant au désir qu'elle a exprimé, le Conseil fédéral
se conformerait aux usages observés pour les congrès anté-
rieurs.

Dans ces conditions, d'entente avec le département de
l'intérieur, il est

d é c i d é :

Les Gouvernements avec lesquels la Suisse entretient des
relations diplomatiques, ainsi que le secrétariat général des
Nations Unies, l'Organisation internationale du travail et
l'Organisation mondiale de la santé, sont invités à se faire
représenter officiellement au XXIIIème congrès international
contre l'alcoolisme, qui aura lieu à Lucerne du 4 au 9 juil-
let 1948.

Extrait du proces-verbal au département politique (en
six exemplaires) pour exécution et au département de l'inté-
rieur pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser